

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

Licence Domaine: Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Mention : Management du Sport

(cadre 2) Autorité responsable de la certification

Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention

Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)

Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau II (Nomenclature de 1967)

Code NSF

335w Animation sportive, culturelle et de loisirs (commercialisation),

411z Pratiques sportives (y compris: arts martiaux).

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Le titulaire d'une licence mention 'STAPS : management du sport a vocation à assurer des fonctions de gestion et de développement au sein de structures publiques ou privées accueillant des pratiquants. Il exerce des missions de management auprès des structures dans lesquelles il travaille. S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, les activités du titulaire s'articulent autour de 5 domaines de compétences :

- Mobilisation de connaissances scientifiques et techniques dans les APS pour caractériser les publics et pouvoir choisir et adapter des APSA à ces publics à des fins d'animation de la structure.
- Conception, élaboration de projets d'action au sein d'une structure pour dynamiser son projet
- Accueil de public en sécurité et encadrement d'événements sportifs en s'accompagnant des ressources humaines nécessaires
- Soutien à la stratégie de développement et de promotion de la structure
- Organisation et gestion matérielle, budgétaire et humaine d'une petite structure pour l'accompagner dans sa structuration et son évolution

Compétences disciplinaires : Analyser, diagnostiquer, évaluer les ressources et compétences des pratiquants et des publics et les situations dans lesquelles ils agissent :

Bloc 1 : Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les publics afin de cerner leurs motivations, leurs attentes et de comprendre leurs comportements

Compétence certifiées

- 1-1- Observer et expliquer les comportements d'un pratiquant ou d'un consommateur à l'aide de connaissances scientifiques.

Bloc 2 : Mobiliser une culture des APS pour les choisir et les adapter à des publics

Compétences certifiées

- 2-1- analyser l'offre de pratiques et s'assurer de son adéquation avec les caractéristiques des publics et des marchés
- 2-2- analyser l'environnement et identifier les formes de pratique émergentes et/ ou à forte valeur ajoutée pour pouvoir les proposer et en justifier la pertinence/

Compétences disciplinaires Professionnelles – concevoir et formaliser des projets d'action au sein d'une structure pour dynamiser son projet

Bloc 3 : Participer à l'ingénierie et au management de projets sportifs

Compétences certifiées

- 3-1- Formaliser un projet événementiel et justifier ses choix organisationnels au regard du support APSA, du public visé et des besoins correspondants
- 3-2- Justifier des choix d'APSA et des choix organisationnels de ces APSA au regard des objectifs d'un projet ou d'un besoin identifié
- 3-3- Accompagner les évolutions de la structure en fonction de ses propres caractéristiques et contraintes

Compétences disciplinaires professionnelles : Accueillir du public en sécurité et encadrer des événements sportifs y compris en organisant quelques ressources humaines nécessaires

Bloc 4 : Accueillir du public dans la structure et interagir avec la clientèle

Compétences certifiées

- 4-1- Définir et développer les savoir-être nécessaires à l'accueil d'un public et répondre aux besoins du public.
- 4-2- Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité conformes au règlement intérieur
- 4-3- Etre en mesure d'analyser le bon déroulement de l'événement et remédier à tout dysfonctionnement

Compétences disciplinaires professionnelles - Problématiser son intervention en tenant compte de l'environnement sociétal et institutionnel.

bloc 5 : Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de développement et de promotion de la structure sportive à l'externe

Compétences certifiées

- 5-1- Analyser les forces et les faiblesses de l'organisation sportive
- 5-2- Analyser l'adéquation entre le plan d'action de l'organisation et les actions menées
- 5-3- Proposer des mesures correctives (leviers d'action) pour répondre aux problèmes rencontrés et/ou dans un souci d'amélioration du quotidien
- 5-4- Proposer des actions de communication adaptées aux objectifs de l'organisation

Compétences Professionnelles - Se situer au sein d'une structure et/ou d'un cadre professionnel et agir en son sein pour mettre en œuvre et développer leurs projets et leurs politiques :

Bloc 6 : organiser et gérer la structure pour optimiser son fonctionnement

Compétences certifiées

- 6-1- Assurer la gestion courante de l'organisation sportive

- 6-2- Proposer des actions pour participer au développement interne de l'organisation sportive
- 6-3- Intégrer le fonctionnement RH de l'organisation sportive et participer à sa mise en œuvre
- 6-4- Assurer le suivi budgétaire de l'organisation sportive

Compétences Transversales et linguistiques - S'exprimer et communiquer en développant ses propres ressources et en utilisant différentes méthodes et outils

Bloc 7 : Expression et communication écrite et orale

Compétences certifiées

- 7-1- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour rédiger des documents de communication et des argumentaires en direction de décideurs
- 7-2- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale dans au moins une langue vivante étrangère pour échanger sur les registres métiers de sa structure

Bloc 8 : Exploitation de données à des fins d'analyse

Compétences certifiées

- 8-1- Recueillir, analyser et synthétiser des données sur l'environnement social et économique d'une structure pour documenter un sujet
- 8-2- Développer une argumentation avec un esprit critique sur la pertinence d'un projet managérial en cours ou d'un projet de développement

Bloc 9 : « Usages digitaux et numériques »

Compétences certifiées

- 9-1- Utiliser les outils numériques pour développer une communication à l'externe, la communication interne et externe
- 9-2- Utiliser les outils numériques pour gérer la structure et mettre en place des outils de communication interne.

Compétences Professionnelles d'intégration : adapter ses interventions professionnelles à des champs professionnels, des structures particulières

Bloc 10 de secteurs d'intervention

Compétences certifiées

- 10-1- Au sein d'un club sportif ou d'une organisation fédérale
- 10-2- Au sein d'une structure de vente d'articles de sport
- 10-3- Au sein d'une structure de loisir sportif
- 10-4- Au sein d'une entreprise de tourisme social et familial
- 10-5- Au sein d'une structure d'organisation d'événements sportifs

Chaque mention pourra être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accréditées.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités (5 maximum à présenter sous forme de liste avec tiret)

- privé non marchand
- privé marchand
- public

Mots clefs des secteurs accessibles (en majuscule séparés par un ;)

SPORT FEDERAL ; COMMERCE ; LOISIR SPORTIF ; TOURISME SOCIAL ET FAMILIAL; SPORT PROFESSIONNEL

Types d'emplois accessibles

Mots clefs des emplois accessibles (en majuscule séparés par un ;)

Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) :

G1204 : Éducation en activités sportives

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Réglementation d'activités

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011).

Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Un découpage du référentiel en blocs de compétences est possible et même nécessaire à terme. Un bloc correspond à un ensemble cohérent du point de vue des compétences et des activités en référence. Il n'a pas de cohérence a priori avec des blocs d'enseignement car cela reviendrait à figer les maquettes sur les fiches RNCP. Cette cohérence est ce qui va en permettre une lecture par les acteurs socio économiques et par conséquent leur usage en FTLV. C'est donc très important d'y réfléchir sérieusement en LP.... Le bénéfice d'un bloc est définitif. Il doit devenir notamment la référence pour la VAE.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
---	-----	-----	-----------------------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature libre		X	
Par expérience	X		Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants chercheurs et 2 professionnels.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministères ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)

proposition C3D pour dgesip